



Problème avec l'agence immobilière

Par **MerylJen**, le **30/10/2014** à **14:31**

Bonjour,

Je suis propriétaire d'un appartement que je loue depuis plusieurs années.

Je passe par une agence pour la gestion locative de mon appartement.

J'ai toujours fait confiance.

Sauf que la locataire a commence a ne plus payer son loyer puis payait un peu quand elle pouvait.

L'agence relançait mais en vain, la locataire avait toujours du mal a payer.

Bref, elle annonce son départ pour mi octobre. Nous faisons l'État des lieux. L'appartement est tres sale et il y a des dégâts. L'agence le met bien sur le papier.

Sauf que la locataire me doit encore de l'argent. Et en vérifiant depuis 2012 je m'aperçois que cette locataire n'a jamais payée les taxes d'ordures ménageres ni les charges de l'année !

Ce qui commence a faire beaucoup.

L'agence vient De me dire qu'effectivement après verifcarion la locataire doit bien ces sommes mais que ça ne va pas etre possible de les récupérer !

Qui est en tord ? L'agence ?! Que dois je faire ? Et surtout es t il normal que cette agence exerce alors qu'elle ne fais pas correctement son travail ?

Merci a vous pour vos réponses

Par **moisse**, le **31/10/2014** à **10:23**

Bonjour,

[citation]L'agence vient De me dire qu'effectivement après verifcarion la locataire doit bien ces sommes mais que ça ne va pas etre possible de les récupérer ! [/citation]

En fait il est possible de récupérer ces sommes dont le recouvrement n'est pas encore prescrit.

Mais selon l'adage "on ne peut pas tondre un œuf" il ne va pas être simple de recouvrer, en pratique, la dette consolidée des loyers, charges et dégradations.

La responsabilité professionnelle de l'agence peut être recherchée à condition de mettre en évidence des manquements à ses obligations contractuelles décrites dans le mandat.